

DELIBERATION	CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024
<b>2024-DGSDEL-021</b> Code 7.10	<b>OCCUPATION DES SALLES DU COMPLEXE COLETTE BESSON ET DU RELAIS DE LA CÔTE DE BEAUTE : GRATUITÉ À TITRE DÉROGATOIRE POUR 2024 - ANNEXE</b>

Date de la convocation : 21/03/2024 - Date d'affichage de la convocation : 21/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 29 - Nombre de présents : 22 - Nombre de votants : 28

**PRESENTS** : EMAS-JAROUSSEAU Georges, HERVOIS Serge, RICHAUD François, SALLÉ Pierre, ROULLET Monique, SOLLIER Olivier, COUDERT Danièle, LEPAREUR François, REYSZ Françoise, RACLET Chantal, PONCET Patrick, ZELECHOWSKI Roselyne, FRANQUE DE LUXEMBOURG Dominique, LANNES Michel, PRINCE Patrick, NOISEUX Corinne, SIMON Nathalie, BOUQUET Éric, ÉVEILLÉ Thierry, HAMZA Annaïck, PRINCE Nicolas, NOGARET Julien

**ABSENTE** :

SIEGEL Brigitte

**POUVOIRS** :

LEGER Jean-Paul a donné pouvoir à PRINCE Patrick  
BREAU Anne a donné pouvoir à BOUQUET Eric  
CONTE Florence a donné un pouvoir à RICHAUD François  
MASSARD Laurent a donné pouvoir à RACLET Chantal  
MARCON Claire a donné pouvoir à SIMON Nathalie  
CHARRIER Cidjy a donné pouvoir à PRINCE Nicolas

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François RICHAUD, Maire.

La séance est ouverte à 19 heures et Nicolas PRINCE est désigné secrétaire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération 2023-DGSDEL-119 du 14 décembre 2023 qui adopte les tarifs publics pour l'année 2024 ;

**Considérant** les demandes de gratuité formulées pour l'occupation ponctuelle des salles du Complexe Colette Besson et du Relais de la Côte de Beauté pour l'année 2024 ;

**Considérant** l'occupation ponctuelle des salles du Complexe Besson et du Relais de la Côte de Beauté pour des associations à caractère culturel, patriotique, humanitaire, éducatif,...

**Considérant** que chaque année, la commune délibère sur le bilan des subventions en nature accordées aux associations ;

**Le Conseil Municipal**

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 14 mars 2024,

**Décide**

- D'accorder à titre dérogatoire la gratuité de l'occupation des salles du Complexe Colette Besson et du Relais de la Côte de Beauté pour des événements ponctuels comme présentés en annexe,
- De valoriser les avantages en nature accordés par la commune aux associations par une délibération votée en début d'année,
- De désigner le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

VOTANTS	POUR	ABSTENTION	CONTRE
28	25	3	0

Envoi au contrôle de légalité le 02/04/2024 - Date de publication de l'acte : 02/04/2024



Le Maire,

François RICHAUD

Le Secrétaire de séance,

Nicolas PRINCE

**DEMANDES DÉROGATOIRES DE GRATUITÉ DE SALLES POUR L'ANNÉE 2024**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>DATES DEMANDÉES</b>	<b>SALLES</b>	<b>MOTIFS</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
FÊTES ET ANIMATIONS	Du 1er au 3 mars 2024	Gymnase Colette Besson	Le grand carnaval	Animation organisée par un collectif d'associations saint-georgeaises
COMITE DE JUMELAGE	Du 6 au 13 mai 2024	Gymnase Colette Besson Relais de la côte de Beauté	Rencontre avec les villes de Gaienhofen et Balatonfoldvar	40ème anniversaire du Comité de Jumelage
OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE	Le 3 juin 2024	Salle Bleue	Soirée développement de la filière équine	Présence de Karim Laghouag (sélectionné pour les JO de Paris), de Thierry Lhermitte et du journaliste Kamel Boudra Entrée gratuite pour le public